

Rapport public Parcoursup session 2023

EIVP - Ecole des ingénieurs de la ville de Paris - Licence - Génie urbain

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
EIVP - Ecole des ingénieurs de la ville de Paris - Licence - Génie urbain	Jury par défaut	Tous les candidats	20	393	95	135	19

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus locaux

Il est attendu des candidats en licence mention GENIE URBAIN de :

- Disposer de compétences scientifiques :

Cette mention implique d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

- Être intéressé par les questions urbaines, l'aménagement et l'occupation des espaces, les problématiques environnementales
Cette mention suppose un intérêt pour l'ingénierie urbaine, l'aménagement des territoires urbain et pour l'environnement.

- Disposer de compétences méthodologiques et comportementales :

Cette mention requiert une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages (seul et en équipe) et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

- Disposer de compétences en communication :

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère.

Il est préconisé, à la fin de la classe de terminale, une très bonne maîtrise en Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre et/ou Sciences de l'ingénieur, une bonne maîtrise des compétences expérimentales éventuellement associées et une appétence pour les Sciences Humaines et Sociales.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La Licence Génie Urbain est organisée en 6 semestres et permet de valider 180 crédits (30 ECTS par semestre). Les deux premières années ont pour but de donner les bases fondamentales des disciplines scientifiques enseignées.

La première année de Licence GENIE URBAIN est comparable à un portail. La multidisciplinarité des enseignements et des enseignants apporte un socle commun de connaissances et de compétences en sciences pour l'ingénieur et en sciences humaines et sociales.

L'enseignement s'articule autour de trois pôles :

- 1) un socle scientifique solide en mathématiques, physique et génie civil,
- 2) une acculturation aux sciences humaines et sociales orientées sur la ville : géographie urbaine, aménagement et urbanisme et

3) un enseignement orienté sciences de l'information, représentations, outils et méthodes.

Les enseignements sont particulièrement ouverts au monde professionnel, tant par la constitution de l'équipe pédagogique que par les pratiques pédagogiques (travail en ateliers, balades urbaines, séminaires d'études, ...) et professionnelles (stages et apprentissage).

Enfin, les stages - obligatoires-, d'une durée minimale variant de 4 semaines en L1 à 8 semaines en L3 obligatoires, sont également l'occasion d'une initiation professionnelle en situation.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Calcul de 2 moyennes sur les notes des matières pertinentes pour la Licence Génie Urbain : une moyenne "sciences pour l'ingénieur" intégrant les notes des enseignements scientifiques en terminale (mathématiques, physique et chimie, SVT, enseignement scientifique, ...) et une moyenne "sciences humaines et sociales" (notes de terminale en SES, histoire et géographie, et les notes de français obtenues au baccalauréat). Ces moyennes sont pondérées en fonction de différents critères (par exemple : spé math, spé physique-chimie, ... : coefficient positif / Appréciations « peu démontré » : coefficient négatif) et constituent le premier critère.
- Examen de la lettre de motivation et du projet personnel traduit par une évaluation quantitative (deuxième critère)
- Examen de la fiche avenir traduit par une évaluation quantitative (troisième critère)
- Etablissement d'un score final en pondérant les trois critères
- Premier classement
- Examen des dossiers afin d'affiner le classement, par exemple : Projet professionnel non cohérent avec la formation : descente dans le classement, Expérience intéressante pour la formation : remontée dans le classement. L'accent est mis sur les dossiers du milieu du classement (deuxième et troisième quartile) et sur les candidats en réorientation, en reprise d'études, en provenance de l'étranger car le premier classement, sur la base des notes de lycée, ne permet pas d'évaluer leur candidature
- Classement final

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères

que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Conformément aux attendus et objectifs de la formation, certaines compétences académiques sont particulièrement valorisées (compétences scientifiques, notes histoire-géographie et/ou sciences économiques et sociales, notes du baccalauréat français) ainsi que des aspects plus qualitatifs de leurs dossiers (lettre de motivation et fiche avenir par exemple). Nous conseillons donc aux candidat·e·s de particulièrement faire attention à ces points. Il est important pour les étudiant·e·s qui souhaitent intégrer notre formation de particulièrement soigner leur lettre de motivation, en montrant notamment leur intérêt pour les questions urbaines, l'aménagement et l'occupation des espaces et les problématiques environnementales.

Les candidat·e·s aux parcours « atypiques », c'est-à-dire qui ne passent pas le bac l'année de leur candidature, ont trop souvent tendance à omettre ce qu'ils ont fait depuis le lycée, et ne présentent que leur projet professionnel. Or la commission d'examen des candidatures a besoin de connaître leur parcours pour les évaluer. Mieux vaut un parcours cabossé mais enrichissant que des années au contenu passé sous silence.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats dans les matières scientifiques	Notes en Mathématiques / Physique chimie / SVT / Sciences de l'ingénieur	Notes en Mathématiques / Physique chimie / SVT / Sciences de l'ingénieur	Très important
	Sciences humaines et sociales	Notes d'Histoire Géographique, Géopolitique et Sciences politiques (spé ou programme général), Sciences Economiques et Sociales	Notes d'Histoire Géographique, Géopolitique et Sciences politiques (spé ou programme général), Sciences Economiques et Sociales	Très important
	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Notes écrit ET oral	Notes écrit ET oral	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	Savoir travailler en équipe Autonomie Curiosité intellectuelle	Lettre de motivation Fiche avenir	Lettre de motivation Fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation	Connaissance de la formation Connaissance du Génie urbain	Connaissance de la formation Connaissance du Génie urbain	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Franck JUNG,

Directeur de l'établissement EIVP - Ecole des
ingénieurs de la ville de Paris